

Chères amies Chasseresses, chers amis Chasseurs,

Le titre même de notre liste « **dialogue, respect, équité, des bénévoles au service de tous les chasseurs nivernais** » porte en lui les fondamentaux qui viennent naturellement à l'esprit lorsque l'on évoque l'exercice de notre passion commune, la chasse, au sein de nos magnifiques et emblématiques territoires du Morvan, du Nivernais Central, du Nord Nivernais, du Val-de-Loire, du nord au sud et de l'est à l'ouest des quatre points cardinaux de notre beau département aux atouts naturels préservés, et où les problématiques agricoles et forestières, parfois fragiles mais toujours sensibles, sont alors indiscociables de la problématique cynégétique.

Nous déclinons, au fil de cette lettre d'information que nous vous demandons de lire avec attention, ou nous suggérons et jamais nous n'imposons car nous souhaitons, conformément à une éthique collective unanimement acceptée par l'ensemble des colistiers, rassembler et fédérer avant toute autre considération, nous déclinons par conséquent d'autres fondamentaux des relations humaines qui se dénomment **solidarité et écoute**, tout en remettant au coeur de nos préoccupations, avec constance et détermination, l'incontournable thématique sur la sécurité, dont vous savez l'importance vitale pour la pérennité de l'image de la chasse.

**Lorsque nous évoquons la solidarité** qui nous conduit à défendre toutes les chasses, tous les modes et toutes les techniques, sans esprit partisan, cette solidarité qui fait aussi notre force dans l'union, mais également cette force de frappe financière et numérique, nous sommes près de 8000 chasseurs dans le département de la Nièvre, qu'aucun système n'a encore jamais réussi à supplanter, car il est aussi l'expression démocratique de notre conquête collective vers le droit de chasse, revendication alors essentielle de la paysannerie française, ainsi que « le droit de défendre ses récoltes et d'y repousser les bêtes fauves » au temps de la révolution de 1789 et au travers des Cahiers de Doléances, et qui fit du droit de chasser pour tous l'un des marqueurs les plus emblématiques de la citoyenneté, du droit de propriété, de l'indépendance et de la liberté retrouvés, les lumières succédant ainsi à l'ombre.

**La solidarité c'est aussi cette attitude**, personnelle et collective, qui consiste à prendre en charge, de la manière la plus équitable possible l'incontournable problématique des dégâts de grand gibier, dont vous savez qu'elle est inexorablement amenée à monter en puissance lorsque l'on connaît l'envolée des cours des céréales, qui lie directement la hauteur des indemnités payées par nous seuls chasseurs, à la fourchette de la moyenne haute des cours en vigueur en temps réel, **et dont nous sommes particulièrement tributaires en cette période de turbulences internationales de haute intensité.**

**Il est cependant permis d'espérer que cette déstabilisation ne soit que temporaire et conjoncturelle**, et que les cours des matières premières et des céréales reviennent un jour à des proportions plus acceptables pour tous et pour le monde agricole en particulier, en pleine mutation et durement impacté, notamment par l'envolée des prix des carburants GNR, des engrais azotés et du gaz, pour lesquels la dépendance à l'Ukraine et à la Russie sont en étroite corrélation.

**La solidarité**, ce serait, par exemple **un prix unique du bracelet de sanglier, largement réparti, quels que soient les modes et la période de chasse, et un bracelet de sanglier qui pourrait alors être rendu pérenne et utilisable d'une année sur l'autre, comme le pratique avec succès le département voisin du Cher, sans limite de durée, il conviendra d'y réfléchir ensemble.**

**L'équité**, ce serait, sur l'ensemble du territoire, **une répartition équilibrée et juste des bracelets des cervidés**, petits et grands, auquel chacun d'entre nous, y compris le plus modeste, devrait pouvoir prétendre si le biotope, la surabondance, et (ou) la nécessité des équilibres agro-sylvo-cynégétiques l'exigeait et l'emportait alors sur toute autre considération.

Notre équipe se pose d'emblée et naturellement **pour la défense d'une chasse traditionnelle nivernaise populaire, simple et accessible à tous**, respectueuse tout autant de notre héritage commun qui nous a légué, entre autre, une race de chiens, le griffon nivernais, à la réputation internationale, pugnace, endurant, résistant, bref, nivernais, que tout autant respectueuse de tous les autres modes de chasse qui nous permettent aussi d'évoluer et de savoir adapter nos modes et techniques au biotope des territoires de forêts et de plaines en constante évolution, **le sanglier, opportuniste par nature et prolifique à l'excès ne s'y étant pas trompé, qu'il est constaté, de plus en plus fréquemment, qu'il devient un « sanglier de plaines, de haies et de friches », y compris des friches périurbaines, très délicates à chasser de par la densité et la proximité des habitations et des routes notamment.**

**Nous rappellerons à cet égard** la proportion des territoires du département de la Nièvre, c'est à dire en chiffres arrondis, à 200.000 hectares de bois, à 260.000 hectares de plaines, ainsi que des 12000 hectares de friches, mi plaine, mi bois, et parfois en plein coeur des zones sensibles céréalières **ou nous devons alors oeuvrer ensemble en toute cohérence territoriale.**

**Posons nous la question**, dans un contexte particulièrement tendu, de la consensuelle solidarité du monde cynégétique et agricole de clore toutes les parcelles sensibles, de la cohérence, ou non, des battues de régulation qui seraient alors ordonnées chez des propriétaires de petits territoires, souvent de nature familiale, auxquels a été confisqué le droit de chasser chez eux le grand gibier, portant ainsi atteinte au droit de propriété et instituant alors, non seulement une injustice, mais aussi une double peine parfaitement inacceptable sur l'aspect du droit, et tout aussi injustifiable sur l'aspect de la cohérence des prélèvements en période de tension.

**La chasse nivernaise, c'est aussi le petit gibier** des plaines et des bois, c'est aussi, et de plus en plus de passionnés ne s'y trompent d'ailleurs pas, celle des migrateurs, du gibier d'eau, du pigeon ramier, de la bécasse, des grives et des vanneaux, ces migrateurs pour lesquels notre riche patrimoine naturel, celui du vert pays des eaux vives, offre parfois de spectaculaires opportunités.

**La chasse nivernaise**, c'est aussi la vénerie, chasse de très grande et de très ancienne tradition initialement dévolue au loup, au cerf, au chevreuil et au sanglier (vautrait), dédiée à nos immenses massifs forestiers, parmi lesquels l'emblématique Forêt de Bertranges, mais pas seulement, et qui génère, outre la prestance des équipages et de leurs chiens d'ordre, un véritable engouement au travers de ces amateurs, marcheurs et vététistes « suiveurs » dans le cadre prestigieux de nos forêts domaniales séculaires. La chasse nivernaise, c'est aussi l'éthique de la recherche au sang, qui doit devenir une règle de conduite dans l'exercice de notre passion commune.

Nous n'oublions pas, de même, la petite vénerie, celle du lièvre, du renard ou du lapin, non plus que la vénerie sous terre, ainsi que la chasse au vol des autoursiers, chasses spécifiques de passionnés, et qui trouvent ainsi toute leur place dans l'universalité et la diversité de nos modes et techniques de chasse, la chasse à l'arc en étant aussi l'une des composantes dynamiques.

La chasse nivernaise, c'est aussi une attention toute particulière en direction des éleveurs de gibier, durement touchés par la grippe aviaire, ainsi que pour les éleveurs de sangliers et exploitants de parcs de chasse, gravement impactés par la maladie d'Aujeski, ayant nécessité l'abattage de nombreux animaux, ce qui, humainement et solidairement ne laisse personne indifférent.

La chasse nivernaise, c'est aussi le dialogue respectueux avec les amateurs de nature sauvage, sportifs, randonneurs, qui ne partagent pas nécessairement notre passion mais qui ne sont pas systématiquement nos ennemis, tout en rappelant que dans la Nièvre 80% de la propriété forestière est privée, et que 100% des terres agricoles sont aussi de nature juridique privée, et que le fait de demander à un propriétaire la permission de pénétrer sur son territoire vaudra toujours infiniment mieux, par la courtoisie de la démarche et de l'éducation qui en découle alors, que tous les affrontements verbaux les plus stériles.

La chasse nivernaise, c'est aussi la convivialité de nos cabanes de chasse et de notre accueil, cet accueil pour lequel nous devons cependant faire un véritable effort en direction des jeunes et de leur regard novateur, car ils sont notre avenir à l'égard de la pérennité de notre passion commune, au travers d'une éthique que nous souhaitons alors irréprochable.

Chères amies Chasseresses, chers amis Chasseurs, si vous nous donnez la majorité lors de cette élection du 23 Avril prochain, nous nous déclarons collectivement garants de l'esprit de chaque membre du conseil d'administration, qui portera alors en lui toute la diversité de nos chasses, la solidarité, l'écoute, le respect, le dialogue, l'éthique, la convivialité, ainsi que le **souci constant de la sécurité de tous dans l'exercice de cette passion, qu'elle soit individuelle ou collective**, toutes attitudes dans lesquelles vous pourrez alors vous reconnaître et ainsi devenir les ambassadeurs avisés de la chasse nivernaise, pour laquelle il est alors permis d'ambitionner le meilleur, et pourquoi pas de devenir une référence?

Toujours dans cet esprit de dialogue, d'écoute et d'ouverture, nous pourrions proposer, sur la base du volontariat, un annuaire départemental des patrons de chasse, notamment en direction des jeunes chasseurs à la recherche d'un premier territoire, ainsi qu'un annuaire départemental de la garderie particulière, dont l'importance est parfois négligée à tort.

Nous nous attacherons aussi à tisser un véritable lien de confiance réciproque et de dialogue avec la Louveterie départementale, institution millénaire et « bras armé » du Préfet représentant de l'état, lorsqu'est parfois constaté une situation d'échec avéré en matière cynégétique, rappelant que la Louveterie ne se trouve jamais, et en aucun cas, dans une quelconque situation de dépendance hiérarchique vis à vis de la Fédération des chasseurs, et que le seul donneur d'ordre de l'institution est le Directeur des Territoires qui **légitime alors l'intervention des Louvetiers sur la base exclusive d'un Arrêté Préfectoral**.

Nous déclinons aussi ce lien de proximité indispensable avec l'Office Français de la Biodiversité dans les domaines de la sécurité et de la connaissance de la faune sauvage, prospectives pour lesquelles leur expertise constitue une véritable valeur ajoutée.

Nous pourrions aussi suggérer aux beaux jours une journée des voisins de chasse autour de la convivialité d'un repas pris en commun, auquel les agriculteurs et forestiers riverains, chasseurs ou non chasseurs, seraient invités dans cet esprit d'écoute, de respect et d'attention, car nous sommes liés, agriculteurs, forestiers, chasseurs, par un pacte de bonnes pratiques ou chacun se doit de dialoguer avec l'autre, entre personnes de bonne volonté et de bon sens.

La tradition d'accueil et de partage, même si les nivernais ne se livrent pas facilement, fait partie des usages de notre passion commune, et il conviendra alors, tous ensemble de demeurer vigilants pour que perdure cet esprit d'ouverture, au travers d'une chasse accessible au plus grand nombre et particulièrement aux plus jeunes, équation qui nous oblige à être constamment novateurs et « en éveil », et plus que jamais solidaires, même si, et nous le savons bien, la question des moyens, délicate alchimie de la quadrature du cercle, monte inexorablement en puissance, que ce soit dans le domaine du coût des dégâts, du prix des locations, et de la hausse drastique du prix des carburants notamment.

Nous terminerons **par un sujet éminemment sensible**, récemment initié par le Président de la Fédération Nationale des Chasseurs.

Vous savez, chères ami(e)s chasseresses et chasseurs, que le Conseil d'état, puis, plus récemment, le Conseil Constitutionnel ont rejeté en bloc **la procédure conduite par la Commission Nationale d'Indemnisation des dégâts de gibier de la FNC** sur la base juridique « **de la rupture caractérisée de l'égalité devant les charges publiques** », nous renvoyant de facto dans les cordes en « bottant en touche » selon l'expression consacrée.

Jusqu'à quand allons nous pouvoir assumer seuls le coût exponentiel de la facture dégâts?

L'appel récent du Président National de la FNC, sous la forme d'un ultimatum adressé au gouvernement d'ici fin 2022 de ne pas payer les dégâts, porte en lui le redoutable revers de la médaille qui consisterait alors, **en cas de défaut de paiement qui serait lié à notre incapacité financière au regard de l'explosion des montants indemnitaires, à placer les Fédérations sous la tutelle du Préfet de Département**, qui collecterait alors, sans pratiquement aucune concertation, l'argent directement auprès des chasseurs.

**Cette réalité**, et quelle que soit l'équipe qui sera issue des urnes le 23 Avril, pose l'équation de la solidarité dans la maîtrise du coût des dégâts, essentiellement dus à l'espèce sanglier, et pour laquelle, il convient de le répéter, il y aurait de graves incohérences à ne pas vouloir évoluer, ne serait-ce que de manière ponctuelle et concertée au regard de l'urgence, et nous vous donnons rendez vous le Samedi 23 Avril prochain pour venir vous exprimer le plus massivement possible dans les urnes, en toute liberté de choix.

**Philippe BERRIER et les 15 colistiers pour les élections du 23 Avril 2022.**

**Philippe BERRIER** / Administrateur sortant / Président de la Commission Sécurité de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre / Retraité de la Police Nationale / Ancien Directeur Départemental des Renseignements Généraux de la Nièvre / Expert Judiciaire Près la Cour d'Appel de Bourges et le Tribunal de Grande Instance de Nevers (Armes-munitions-balistique-technique et réglementation des armes).

**Pascal BLANCHARD** / Chef d'Entreprise / Agent d'Assurances à Nevers.

**Nicolas BOITEUX** / Agriculteur-Eleveur à CERVON (Nièvre).

**Albert BRAMARD** / Administrateur sortant / Technicien Retraité de l'Office National des Forêts (ONF).

**Alain BRAS** / Enseignant en BTS d'Electro-Mécanique auprès du Lycée Jules Renard à Nevers. Formateur Académique sur la prévention des risques électriques / Formateur bénévole au Brevet d'initiation aéronautique (BIA).

**Thierry CAMUZAT** / Retraité Directeur d'Agence du Crédit Agricole / Conseiller Communautaire de la Communauté de communes Brinon-Tannay-Corbigny / Délégué auprès de la MSA. Maire de PAZY (Nièvre).

**Rémy FREBAULT** / Retraité / Ancien Directeur des Viandes du Nivernais et de l'Abattoir de Corbigny.

**Jean-Guy FRIAUD** / Administrateur sortant / Retraité de La Préfecture de la Nièvre à Nevers / Ancien responsable du Bureau des élections et du Bureau de la réglementation de la Préfecture de la Nièvre / Conseiller Municipal de Varennes-Vauzelles depuis 2010.

**Joël GOBY** / Retraité des PTT et des Services Techniques des PTT / Président de l'AFACCC (Association Française Pour l'Avenir de la Chasse au Chien Courant) de 2006 à 2020.

**Pascal GUILLIEN** / Commerçant / Responsable du rayon Boucherie de grandes surfaces.

**Louis-François MARTIN** / Enseignant retraité / Maire de MARZY(Nièvre) depuis 1989.

**Jean-Luc MARTINAT** / Chef d'Entreprise retraité / Ancien Conseiller Régional de Bourgogne / Président du Conseil de Développement du Pays Val de Loire Nivernais.

**Chantal MOREAU** / Retraîtée Expert-Comptable / Membre du Conseil d'Administration de l'AFACCC depuis 15 ans et actuellement Trésorière de l'AFACCC (Association Française Pour l'Avenir de la Chasse au Chien Courant).

**Philippe RONDEAU** / Retraité Cadre Bancaire et ancien responsable de la distribution du crédit aux particuliers au siège de la Banque Postale / Bénévole pendant 20 ans auprès de l'ASPTT /Trésorier / Juge Arbitre Fédéral.

**Thierry SAVE** / Ingénieur Développement / Membre du Bureau de la Société de Chasse Communale de Crux-La-Ville.

**Pierre-Olivier THEURIOT** / Pharmacien à Nevers / Pharmacie THEURIOT. Chasse à Courre et à Tir / Bouton au Piqu'Avant Nivernais et traqueur en chasse à tir.